

REPULIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Direction Générale de la Coopération Internationale

Bourses d'études en Autriche au titre de l'année universitaire 2021-2022

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Direction Générale de la Coopération Internationale) informe que le Gouvernement autrichien met à la disposition des étudiants et des chercheurs étrangers **des bourses d'études dans les établissements universitaires en Autriche**, au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Les conditions et les dispositions relatives à la présentation des candidatures, sont détaillées, sur le portail:

www.grants.at
